

Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation des Captages
de Saint-Maclou-la-Brière et Angerville-Bailleul



LE COMPOSTAGE DU FUMIER

- **Meilleure valorisation des effluents d'élevage** : remplacement des apports d'engrais chimiques au sol par des engrais naturels.
- **Principe** : il faut sortir le fumier des box, le conduire au champ, le mettre en andain. Ensuite, la composteuse vient retourner l'andain pour l'aérer et mettre en route le processus de compostage (augmentation de la température). On recommence le processus avec la composteuse 3 semaines/1 mois après.
- **Épandage** : le compost épandu est de 10-15 T/ha sur les cultures tous les deux ans en moyenne.
- **Plantes avec un cycle long** : betteraves, Maïs, Pommes de terre, Prairies (pâturées et fauchées).
- **Durée** : au bout d'1 mois, il est utilisable.
- **Avantages** : apport des éléments fertilisants au sol sous une forme plus dégradée.
 - Odeur plus naturelle, plus agréable et au moment de l'épandage il n'y a plus d'odeur.
 - Épandage possible sur prairies pâturées contrairement à un fumier frais où l'attente est plus longue.
 - Destruction des pathogènes d'un point de vue santé animale et évite l'apparition d'adventices sur les prairies.
 - Quantité d'effluents à épandre divisée par 2 : diminution du coût et compensation du coût du compostage.

Pour tous renseignements concernant le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) d'Angerville-Bailleul et Saint-Maclou-la-Brière Gaëtan DEGRUMELLE, animateur protection de la ressource en eau, et Mélanie BROUTIN, animatrice hydraulique douce se tiennent à votre disposition. Tél. : 02 32 84 00 35
g.degrumelle@cauxseine.fr - m.broutin@cauxseine.fr

STRATÉGIE AZOTE

Pour garantir la distribution d'une eau de qualité, l'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise des analyses d'eau aux captages plusieurs fois par an. Les analyses effectuées depuis 2014 mettent en évidence des contaminations aux nitrates, aux produits phytosanitaires et à la turbidité pour les captages d'Angerville-Bailleul et de Saint-Maclou-la-Brière.

La dernière analyse réalisée par l'ARS met en évidence une teneur en nitrates égale à 41 mg/L (prélèvement du 28 décembre 2021). **Pour rappel :**

- **la limite réglementaire** de potabilité est fixée à **50 mg/L**.
- **l'objectif** de qualité d'eau des collectivités est fixé à **37,5 mg/L** d'ici 15 ans.

Ces captages identifiés « prioritaire GRENELLE » et « sensible Agence de l'Eau » font l'objet d'un programme d'actions à l'échelle de leur bassin d'alimentation afin de préserver la ressource en eau. Ces actions sont cofinancées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), la Communauté de communes Campagne de Caux et Caux Seine aggro.

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau menée en Seine-Maritime, les territoires BAC classés « prioritaires GRENELLE » et fortement impactés par la problématique nitrates font l'objet d'une campagne annuelle de suivi des **reliquats d'azote entrée et sortie d'hiver (REH-RSH)**. Cette démarche est menée dans le cadre de l'Observatoire des reliquats, depuis 2013, soutenue techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Au cours de l'année 2021, l'animation, à l'aide d'un collectif d'agriculteur du BAC, a élaboré sa stratégie azote. Cette dernière prend la forme d'un tableau de bord et repose sur la mise en place d'actions agricoles et d'animations.

ACTIONS AGRICOLES - LEVIERS AGRONOMIQUES

1 - INTERCULTURES COURTES (ICC) ET/OU GESTION DES REPOUSSES :

OBJECTIF NIVEAU 1 : présence d'un couvert (ICC et/ou repousse) au **15 septembre**.

OBJECTIF NIVEAU 2 : présence d'un couvert (ICC et/ou repousse) au **15 septembre** avec un reliquat entrée hiver (REH) inférieur à **46 kg N/ha** (kg d'azote par hectare).

OBJECTIF NIVEAU 3 : présence d'un couvert (ICC et/ou repousse) au **15 septembre** avec un reliquat entrée hiver (REH) inférieur à **46 kg N/ha** (kg d'azote par hectare) et un **poids de biomasse verte supérieur à 750 gr/m²**.

2 - INTERCULTURES LONGUES (ICL) :

OBJECTIF NIVEAU 1 : présence d'un couvert (ICL) au **15 novembre**.

OBJECTIF NIVEAU 2 : présence d'un couvert (ICL) au **15 novembre** avec un reliquat entrée hiver (REH) inférieur à **44 kg N/ha** (kg d'azote par hectare).

OBJECTIF NIVEAU 3 : présence d'un couvert (ICL) au **15 novembre** avec un reliquat entrée hiver (REH) inférieur à **44 kg N/ha** (kg d'azote par hectare) et un **poids de biomasse verte supérieur à 1,5 kg/m²**.

ACTIONS D'ANIMATIONS

1 - OBSERVATOIRE RELIQUAT

Assurer le bon déroulement de la campagne des reliquats sous le pilotage de l'observatoire (réunion de préparation de campagne, réunion intermédiaire, réunion de bilan, échanges avec NatUp...).

2 - COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Proposer aux exploitants agricoles un appui sur les leviers agronomiques à mettre en place par la rédaction et la diffusion d'article, l'organisation de demi-journées techniques avec l'appui d'organismes professionnels agricoles...

3 - RENCONTRE INDIVIDUELLE

Proposer aux exploitants agricoles des rencontres individuelles pour préparer la campagne, compléter la base de données, assurer la restitution et l'interprétation des résultats entrée et sortie hiver...

4 - PESÉE DE BIOMASSE

Assurer le suivi des parcelles et les pesées de biomasse pour évaluer l'atteinte des objectifs.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Gaëtan DEGRUMELLE, animateur BAC, par téléphone au 02.32.84.00.35 ou par mail à l'adresse suivante : g.degrumelle@cauxseine.fr

L'HYDRAULIQUE DOUCE

Le marché public de travaux d'hydraulique douce sur le BAC d'Angerville est actuellement en cours de renouvellement. L'animatrice hydraulique douce ou l'animateur du BAC vous contacteront durant la période estivale 2022 afin d'échanger sur le sujet et/ou d'officialiser les projets qui ont été convenus avec certains d'entre vous.

Novembre 2020

**Fin du 1^{er} marché public
de travaux hydraulique douce
sur le bac**

1^{er} trimestre 2022

**Renouvellement
du marché public
de travaux hydraulique
douce sur le bac**
Consultation d'entreprises

2^{ème} trimestre 2022

**Choix de l'entreprise
pour le second marché**
Démarrage
du second marché

Planning prévisionnel



Caux Seine agglo soutient votre démarche et propose à celles et ceux qui ont réalisé ou qui réaliseront des travaux d'aménagements d'hydraulique douce de mettre en place un panneau d'information.



Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Mélanie BROUTIN (animatrice Hydraulique Douce, par téléphone au 07 89 06 70 18 ou par mail à l'adresse suivante : m.broutin@cauxseine.fr) ou Gaëtan DEGRUMELLE (animateur BAC, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à l'adresse suivante : g.degrumelle@cauxseine.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAMPAGNE DE CAUX



Cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



**Gaëtan
DEGRUMELLE**

Coordinateur cellule protection de la ressource.
Animateur BAC d'Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Norville
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : g.degrumelle@cauxseine.fr



**Mélanie
BROUTIN**

Animatrice hydraulique douce depuis le 1^{er} décembre 2019.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



**Abdessamad
EL KADIRI**

Animateur BAC de Notre-Dame-de-Gravenchon et de Becquet-Gruchet depuis le 27 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



**Julie
DOMAINE**

Animatrice BAC de Fauville-en-Caux et de Maulévrier / Montmeiller depuis le 8 janvier 2020.
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : j.domaine@cauxseine.fr

Caux Seine agglo
Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon
BP 20062
76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 40 40



**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

LES AIDES DU MOMENT

Aides régionales



- **Investissements agricoles pour une agriculture normande performante (y compris les matériels d'entretien des haies de type épareuse dotée d'un lamier à scie ou à couteaux, d'un sécateur, d'un groupe fauchage)**

Appel à projets N°1 - 2022 : du 1^{er} février au 31 mai 2022

Appel à projets N°2 - 2022 : du 1^{er} juin au 30 septembre 2022

Appel à projets N°3 - 2022 : du 1^{er} octobre 2022 au 31 janvier 2023 (à confirmer)

<https://www.normandie.fr/investissements-agricoles-pour-une-agriculture-normande-performante>

- **Création, développement et promotion des circuits courts et des marchés locaux - Cofinancé par le FEADER**

Appel à candidatures ouvert du 12 avril 2021 au 31 décembre 2022

<https://www.normandie.fr/creation-developpement-et-promotion-des-circuits-courts-et-des-marches-locaux-cofinance-par-le>

- **Aide à la mise en place de systèmes agro-forestiers**

Appel à projets N°2 2022 du 1^{er} mars 2022 au 31 mai 2022

Appel à projets N°3 2022 du 1^{er} juin 2022 au 15 septembre 2022

<https://www.normandie.fr/aide-la-mise-en-place-de-systemes-agro-forestiers>

- **Investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts**

Appel à projets N°2 2022 du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022

Appel à projets N°3 2022 du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022

Appel à projets N°4 2022 du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022

<https://www.normandie.fr/investissements-pour-la-transformation-la-ferme-et-la-commercialisation-en-circuits-courts>

> Vous pouvez également consulter les autres aides proposées par la région via le lien suivant :

https://www.normandie.fr/aides-regionales?search_api_fulltext=&field_type_beneficiaires%5B57%5D=57&field_theme_principal%5B70%5D=70&field_themes%5B70%5D=70&page=%2C0

Aides départementales



- **Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages**
- **Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers**
- **Soutien aux petits investissements matériels en maraîchage, arboriculture et horticulture**
- **Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire**
- **Aide aux travaux de plantation et restauration de haies bocagères/de talus (hors clos-masure)**

> Plus d'informations via le lien suivant :

<https://www.seine-maritime.fr/docs/Guide%20des%20aides%20agricoles.pdf>

Brochure valorisation des haies

https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/48527/314714/file/Tryptique_valorisation_haies_V7.pdf

Pour toutes questions concernant les aides décrites ci-dessus ou pour obtenir les documents nécessaires pour répondre aux appels à projets, n'hésitez pas à contacter l'un des animateurs de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo.